

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2025 à 19h00 du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue à la salle communautaire située au 60 Route Morrison à Arundel.

Lors de l'ouverture de cette séance sont présents :

La mairesse, Pascale Blais, et madame la conseillère Tamara Rathwell et messieurs les conseillers Richard E. Dubeau, Jonathan Morgan, Danny Paré et Marc Poirier.

Le Directeur général et greffier-trésorier, Philip Toone, est également présent.

La conseillère Carole Brandt est absente.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse et présidente de la séance, Pascale Blais, constate le quorum, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour

2025-08-132

Il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. AFFAIRES COURANTES – ANNONCES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

5.1 Adoption du procès-verbal de la Séance ordinaire du 15 juillet 2025

5.2 Adoption du procès-verbal de la Séance extraordinaire du 12 août 2025

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 Liste de comptes à payer au 7 août 2025

7.2 Embauche – Directrice des finances

7.3 Rapport de la mairesse

7.4 Ch. de la Rouge, phase 2 – Décompte No. 1

8. TRAVAUX PUBLICS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES

8.1 Entretien du chemin du Golf à titre de chemin de tolérance

8.2 Sable d'hiver - achat

8.3 Hôtel de ville – mandat de réfection du revêtement

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Premier répondant – embauche

9.2 Acquisition – Véhicule du service de Premiers Répondants

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Soccer+ 2025 – remerciement de bénévole en mi-saison

- 12. COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC
- 13. COMMUNICATION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES COURANTES – ANNONCES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2025

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2025 a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

2025-08-133

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Morgan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2025 tel que déposé.

5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2025

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2025 a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

2025-08-134

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2025 tel que déposé.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 Liste des comptes à payer au 7 août 2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a examiné les dépenses effectuées et les comptes à payer du mois avril et jusqu'au 7 août 2025 ;

2025-08-135

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le paiement des comptes jusqu'au 7 août 2025 tels que présentés :

Compte à Payer 4 juillet au 7 août 2025	
Fournisseurs	Montant

Amyot Gélinas	\$	29 907.30
BureauTech	\$	222.11
Centre d'Action Bénévole Laurentides	\$	71.92
Distributions V/G	\$	96.00
EMS	\$	2 586.94
Fournitures de Bureau Denis	\$	314.14
Gilbert P. Miller & Fils	\$	1 270.47
Homewood Santé	\$	49.59
Librairie Carcajou	\$	501.83
Loranger Marcoux	\$	4 739.85
Matériaux SMB	\$	240.68
Médial - Services-Conseils - SST	\$	1 301.35
MRC des Laurentides	\$	20 092.00
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	\$	582.05
Nordmec - Rés: 2025-06-085	\$	106 374.67
OBV RPNS - Adhésion annuelle	\$	100.00
Équipements ordinateur	\$	57.43
Pièces d'Auto P&B Gareau	\$	226.95
Pompage Sanitaire 2000	\$	356.42
Programme Camp de Jour 2025	\$	400.00
Propane Bélanger	\$	899.50
Raymond Chabot	\$	1 046.28
Remboursement frais non-résidents	\$	600.00
Revenu Québec	\$	554.00
SCFP local 4852	\$	592.28
Service d'entretien ménager MC	\$	1 126.76
Tricentris	\$	101.98
Trivium	\$	1 263.50
Liste de chèques et prélèvements émis		
Bell Canada	\$	118.84
Hydro Québec	\$	2 631.93
Visa	\$	258.58
Salaire et contribution d'employeur	\$	83 133.59
Frais de banque	\$	131.50
TOTAL	\$	261 950.44

7.2 Embauche d'une directrice des finances

CONSIDÉRANT que le poste de Directrice de la trésorerie est vacant;

CONSIDÉRANT que la présente Directrice de la trésorerie par intérim, Mme Tiffany Schippel, a fait preuve de compétence depuis son entrée en poste le 16 janvier 2025 et que le conseil municipal juge opportun de l'embaucher à titre de Directrice des finances en poste permanent;

2025-08-136

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

EMBAUCHER Mme Tiffany Schippel au poste de Directrice des finances pour la Municipalité du Canton d'Arundel, avec une période de probation de trois (3) mois ; et

AUTORISER le Directeur général, Philip Toone, à signer le contrat de travail avec Mme Schippel tel que recommandé par les membres du comité des ressources humaines, lequel contrat débute rétroactivement au 18 août 2025;

CONFIRMER la prolongation du contrat de ladite Mme Schippel à titre de Directrice de la trésorerie par intérim jusqu'au 17 août 2025, prolongeant ainsi la date de fin du 28 juillet 2025 tel qu'il appert à la résolution 2025-07-118;

ABROGER les quarante (40) heures en banque octroyés aux termes de la résolution 2025-07-118.

7.3 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la municipalité d'Arundel – année 2024

CONSIDÉRANT le rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe en vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*

2025-08-137

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard E. Dubeau et résolu à la majorité des conseillers présents de :

PRENDRE ACTE du rapport de la mairesse et le diffusé par la poste et sur le site web de la municipalité

7.4 Ch. de la Rouge, phase 2 – Décompte No. 1

CONSIDÉRANT QUE la première facturation progressive de l'entrepreneur Nordmec inc en raison des travaux de réfection du chemin de la Rouge au montant de 102 799,81\$ (avant taxes)

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement par la firme d'ingénierie responsable du projet, EMS, en date du 11 août 2025;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 10% est applicable au montant de 10 279,98\$, pour un premier versement après retenue de 92 519,83\$ (avant taxes);

2025-08-138

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de:

AUTORISER le paiement 92 519,83\$ (avant taxes) en faveur de la firme Nordmec inc;

QUE cette somme provienne du compte budgétaire prévu.

8. TRAVAUX PUBLICS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES

8.1 Entretien du chemin du Golf à titre de chemin de tolérance

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT la présentation publique en date du 5 juin 2025 portant sur le résultat de recherches sur le statut privé du chemin du Golf, lesquelles recherches ont conclu au statut privé du chemin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue déjà le déneigement et le sablage hivernal de ce chemin par voie de tolérance, tel qu'il appert à la

résolution 2024-05-064, en vertu de l'impact sur l'image de la municipalité et sur son développement local étant donné qu'il mène à un site et à une activité à grande richesse patrimoniale pour la municipalité d'Arundel, soit le terrain de Golf d'Arundel qui existe depuis près de 75 ans;

CONSIDÉRANT que les résidents présents lors de la présentation, représentant une majorité des occupants du chemin concerné, ont exprimé leur souhait que la municipalité maintienne son soutien par tolérance pendant leur période de réflexion entourant la création d'un organisme privé structuré pour la gestion du chemin;

2025-08-139

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

PROCÉDER à l'entretien en toute saison, du chemin du Golf à titre de chemin de tolérance, à compter des présents et jusqu'au 1^{er} juin 2026, ce qui comprend son entretien hivernal de déneigement et de sablage qu'elle effectue déjà et son balayage et ramassage printanier du sable d'hiver si possible;

QUE le coût inhérent à l'entretien supplémentaire demandé du chemin du Golf soit affecté, comme l'est déjà son entretien hivernal de déneigement et de sablage par la municipalité, au budget d'entretien des chemins municipaux.

8.2 Sable d'hiver – Achat

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à l'achat de sable hivernale, incluant la livraison, de mille deux cents (1200) tonnes métriques de sable tamisé pour la saison hivernale 2025-2026 et prévoir les coûts d'achat et de livraison;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix de gré à gré pour un contrat engageant une dépense de moins 25 000\$, a été effectuée à cette fin auprès de trois entreprises, en date du 14 août 2025, soit Les Bois Ronds, Miller & fils et David Riddell Excavations;

CONSIDÉRANT que la firme Les Bois Ronds a soumis la plus basse soumission conforme, dans le cadre de cette demande de prix ;

2025-08-140

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Morgan et résolu à la majorité des conseillers présents de:

ACCEPTER la soumission du 14 août 2025 de Les Bois Ronds et octroyer le contrat au montant de 14,99\$ (avant taxes) la tonne métrique, plus les redevances de 70 cents la tonne, pour l'achat et livraison de 1200 tonnes métriques de sable tamisé pour la saison 2025-2026, pour un montant total de 18 828,00\$ (avant taxes), et autoriser l'achat et livraison de sable supplémentaire aux même taux le cas échéant;

QUE les fonds de cette dépense proviennent du compte budgétaire prévu.

8.3 Hôtel de ville – mandat de réfection du revêtement

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé le 29 juillet 2025 à une demande de prix pour la réfection de revêtement de l'hôtel de ville envoyé à trois firmes, soit Les Constructions Provost, Constructions KG Hardy et Toiture N. Routhier (9348-7775 Québec inc)

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue, soit de Toiture N. Routhier et elle était conforme;

2025-08-141

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de:

OCTROYER le contrat de réfection du revêtement de l'Hôtel de ville à la firme Toiture N. Routhier (9348-7775 Québec inc) aux termes de leur soumission 5728-2025-0810 au montant de 54 000,00\$ (avant taxes);

QUE les fonds de cette dépense proviennent du programme TECQ 2024-2028

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Premier répondant - embauche

CONSIDÉRANT que les interventions de première ligne pour les urgences médicales sur le territoire des municipalités d'Arundel et Harrington sont assurés par voie du service des Premiers Répondants d'Arundel;

CONSIDÉRANT qu'il y a un besoin de combler un poste de premier répondant;

CONSIDÉRANT que M. Tommy Derome a exprimé son intérêt pour le poste de premier répondant ;

CONSIDÉRANT que la Directrice du service des premiers répondants, Sonia Larrivée, confirme qu'il remplit les critères d'embauche pour le poste de premier répondant et recommande son embauche;

2025-08-142

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de :

EMBAUCHER M. Tommy Derome à titre de premier répondant et ce, aux conditions présentement en vigueur.

9.2 Acquisition – Véhicule du service de Premiers Répondants

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est dotée d'un véhicule pour le service de Premiers Répondants, tel qu'il appert à la résolution 2024-03-041;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette résolution, la municipalité a acquis ledit véhicule par voie d'un crédit-bail;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de devenir propriétaire du véhicule, sans le besoin dudit crédit-bail;

2025-08-143

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à la majorité des membres du conseil présents de :

ACQUÉRIR le véhicule du service de Premier Répondants avec paiement final en faveur du bailleur Mitsubishi HC Capital Canada;

QUE cette acquisition, aux termes de la comptabilité, soit en date du 1^{er} janvier 2025;

AUTORISER le directeur général, Philip Toone, à signer tous documents connexes afin d'exécuter cette acquisition;

QUE les fonds de cette acquisition provienne en partie du fonds de roulement pour un montant de 29 600,46 \$ amortie sur sept ans débutant le premier janvier 2026, et que la balance de 20 556,54\$ provienne du surplus non-affecté.

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Soccer+ 2025 – remerciement de bénévole en mi-saison

CONSIDÉRANT que l'intérêt pour des activités récréatives, tel que le soccer et autres sports de nature estivale des jeunes de la municipalité d'Arundel et des municipalités voisines est considérable ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de soutenir particulièrement les activités qui répondent à un réel besoin et qui encouragent la santé, la forme physique et qui rapprochent les gens et les communautés, tout en mettant à profit nos infrastructures ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite soutenir le l'entraîneur-accompagnateur bénévole, qui permet la réalisation de ces activités, pour ses efforts lors de la tenue d'activités de soccer et autres sports organisées pour les jeunes de 5 à 17 ans, surtout compte tenu de la très grande popularité de ces activités ;

2025-08-144

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des membres présents de :

COMPENSER en mi-saison l'entraîneur-accompagnateur bénévole Finnegan Graham pour de l'activité récréative d'Arundel Soccer+, au montant de 320\$;

QUE les fonds pour cette contribution proviennent du compte budgétaire approprié.

12. COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

13. COMMUNICATION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-08-145

Il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu:

QUE la séance soit levée à 19h50

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Pascale Blais, Mairesse>

(S) Philip Toone, directeur général / secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné, Philip Toone, Directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité du Canton d'Arundel, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

(S) Philip Toone, Directeur général/Greffier-trésorier

Je soussignée, Pascale Blais, mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(S) Pascale Blais, mairesse